
REMBOURSEMENT NAVIGO

Jusqu'au 17 juin 2020

Afin de dédommager les abonnés qui n'ont pu utiliser les transports franciliens à cause des mesures de confinement et de soutenir les personnes qui doivent se déplacer, un remboursement a été décidé par la région Île-de-France et Île-de-France Mobilités.

? jusqu'à 100€ sur votre Navigo annuel ou mensuel*

? jusqu'à 50€ sur votre Navigo Sénior ou votre carte ImagineR

* Montant du remboursement variable selon l'abonnement et ses zones.

? Cependant, ce remboursement n'est pas automatique.

Pour cela, rendez-vous sur la plateforme : www.mondedommagementnavigo.com

[Ma mairie](#)

[Info Mairie](#)

[Mon quotidien](#)

Publié le 20/05/2020